

HAUTE-LOIRE ENVIRONNEMENT

# Le coût du contrôle de l'assainissement individuel varie de 1 à 4

Les Services publics d'assainissement non collectif (Spanc) ont été mis en place depuis une dizaine d'années. Malgré une forte disparité, le département fait figure de bon élève.

« J'ai le sentiment qu'on a créé un énorme marteau-pilon pour écraser une mouche », résume Claude Reveillaut de la confédération Confi-ANC. Cette dernière fait référence aux Services publics d'assainissement non collectif qui ont été mis en place depuis une dizaine d'années. Leur rôle est simple : contrôler les assainissements individuels existants et encadrer la création de nouveau.

## Les usagers ont réagi

Les 35 000 systèmes de Haute-Loire n'ont pas échappé à cette vague. « La mise en place a été plutôt bonne, compte tenu de la complexité du dossier. C'est le sentiment qu'on a en parlant avec des collègues d'autres départements », révèle Jean-Luc Romain, directeur de l'Observatoire de l'eau 43. Aujourd'hui, les grands syndicats des eaux du département disposent de leur propre Spanc. Chaque structure a des règles différentes. Ce qui n'est pas sans causer quelques surprises aux usagers : la périodicité et le coût des contrôles sont différents suivant les structures. Dans le département, le coût annuel varie de 5,85 (Communauté de communes des Sucs) à 21,25 euros (Communauté de communes du Haut-Lignon), soit presque quatre fois plus. Ces écarts sont plutôt bons, en tout cas en les comparant à ceux rencontrés au niveau national : « L'écart va de 1 à 15 », précise Claude Reveillaut. Ce n'est pas le seul problème. Certaines communes n'ont toujours pas de Spanc, à l'image de la commune de Saint-Vidal : « Nous n'avons rien mis en place pour l'instant », explique la mairie. À l'opposé, le Syndicat des

eaux Loire-Semène s'appête à terminer la première vague de contrôle.

## Les gens n'ont pas compris

Face à ce que certains peuvent considérer comme une « taxe de plus », les usagers ne se sont pas laissés faire. À Saint-Didier-en-Velay, lors de la création du Spanc de la communauté de communes Loire-Semène en 2007, l'association PACE a vu le jour. « Les gens n'ont pas compris ce qui arrivait. Certains politiques voulaient juste se faire mousser. Nous avons eu jusqu'à 250 adhérents. » Après plusieurs années de lutte, Loire-Semène a laissé le Syndicat des eaux Loire-Lignon s'occuper du sujet. « Nous avons obtenu une périodicité de 8 ans au lieu de 4 et un coût fixe de 150 euros pour les contrôles. Nous avons le sentiment d'avoir réussi quelque chose », se félicite Alain Royer, le président.

« L'assainissement individuel est la cause de 1 % de la pollution des eaux usées »

Emmanuel Salgado, responsable du Spanc du Syndicat des eaux Loire-Lignon

Et pourtant, « l'assainissement individuel a un impact très faible sur la pollution de l'eau », souligne Jean-Luc Romain. Tous les acteurs du dossier, Spanc, associations et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le confirment. Malgré tout, en 2015, 72 % des 130 installations contrôlées dans la Communauté de communes de Loire-Semène ont été déclarées non-conforme. Des travaux devraient être effectués. « Le pouvoir de police sanitaire revient au maire. Aucun d'entre eux n'obligera un particulier à les faire. Dans 10 ans, les Spanc n'existeront plus », conclut Alain Royer de l'association PACE.

Dossier réalisé par Charles-Edouard Chamboch [chamboch@leprogress.fr](mailto:chamboch@leprogress.fr)



■ Au niveau national, la confédération Confi-ANC œuvre pour aider les particuliers. Photo archives Céline BALLY

## L'assainissement non collectif en Haute-Loire



## « Dans 10, les Spanc n'existeront plus »

« Nous avons le sentiment d'avoir réussi quelque chose. » Nous, c'est l'association PACE de Saint-Didier-en-Velay. Alain Royer et André Bourgeois font partie des créateurs de la structure en 2007, « lors de la création d'un Spanc par la communauté de communes Loire-Semène », se souviennent-ils. Dans le projet de la collectivité, les contrôles devaient avoir lieu toutes les 4 ans au prix de 165 euros. « Indéfini sur le coût de la construction, avec obligation de vidanger sa fosse tous les 4 ans, fulmine Alain Royer. Certains politiques voulaient se faire mousser. »

Aujourd'hui, Loire-Semène a délégué ce service à un syndicat des eaux Loire-Lignon : les contrôles ont lieu toutes les 8 ans pour 150 euros. « Non. La communauté de communes était dépassée parce qu'elle nous nous sommes battus pour arriver à ce résultat. » Pourtant, des problèmes demeurent : « Les contrôles ne servent à rien. Durant une demi-heure, les agents ne font que pianoter sur leur tablette. Ils devraient être mieux formés. » Autre point sujet à caution, les spanc orientent volontairement vers certains types de filière d'assainissement, lors des créations : les filtres à sables verticaux. « Le coût d'installation est de l'ordre de 10 000 euros. Au bout de 10 ans, le nettoyage est très lourd. Il existe d'autres filières, plus efficaces et moins coûteuse », déplore Alain Royer.



■ Alain Royer. Photo Charles-Edouard CHAMBOCH

## Loire-Lignon : la première vague de contrôles se termine en 2017

Le Spanc du Syndicat des eaux de Loire Lignon a été créé en 2010. « Notre rôle est de vérifier les 5 000 installations du territoire », explique Emmanuel Salgado, responsable du Spanc. Les agents doivent faire la première vague de contrôle en 2017.

## Au départ, les gens ronflaient

« Nous avons fixé leur périodicité à huit ans, En cas de vente, il est valable trois ans », précise-il. Sur le terrain, les agents vérifient la conformité des installations. L'opération est facturée 150 euros. « Nous regardons si la séparation entre eau de pluie et usées est bonne. Il faut aussi s'assurer que les eaux usées soient prétraitées et traitées. Sur le terrain, nous devons faire preuve de beaucoup de pédagogie. » Un rapport est alors envoyé au particulier et à la commune. L'usager



■ Emmanuel Salgado (à gauche) est le responsable du Spanc. Photo C.E. CHAMBOCH

peut avoir des travaux à effectuer avec ou sans délai. « C'est rare. Ça peut arriver dans des cas d'insalubrité ou de risque sanitaire. La décision revient au maire. » Généralement, les gens ont quatre ans pour se mettre en conformité. « Au départ, ils ronflaient. Maintenant, ils sont au courent. Ils assurent à résoudre des problèmes, face auxquels ils ne savaient pas quoi faire. »

Le rôle du Spanc est aussi d'encadrer la création d'assainissement individuel. Les agents se rendent sur le terrain pour se rendre compte de ce qui est faisable, après l'étude de sol qui est obligatoire. « Tout dépend de la composition des sols et de la place disponible, mais nous trouvons toujours une solution. » Ils assurent aussi le suivi des travaux. Des prestations facturées respectivement 80 et 85 euros.

Claude Reveillaut, présidente de la confédération Confi-ANC-e

« C'est un service qui n'a de public que le nom »

## Quelle est la situation aujourd'hui ?

« Normalement, tous les contrôles doivent être terminés depuis 2013. Au niveau national, il y a des disparités : certains en sont au 3<sup>e</sup> contrôle et d'autres n'ont toujours pas commencé. Les élus sont souvent dépassés. La réglementation est extrêmement complexe, alors ils délèguent. Il y a de grosses différences entre les services. Les collectivités les gèrent comme elles l'entendent. »

## Quels sont les problèmes ?

« C'est un service qui n'a de public que le nom. En réalité, il s'agit d'un gros business dans les mains des lobbys des industriels de l'eau. Les décrets de 2009 ont été quasiment écrits de la main de ces mêmes lobbys. Le but de la manœuvre pour eux, c'est de faire du fric. On chante le respect environnement, de l'eau... C'est du pipeau. L'enjeu c'est la réhabilitation des 5 millions d'ANC. Le coût des contrôles est aussi en cause : ça va de 35 à 681 euros. Ça frise le délire. »

Les contrôles sont souvent décriés, pourquoi ?

« Dans le diagnostic technique immobilier, la loi prévoit qu'il y est des personnels formés. L'assainissement non collectif en est exclu, alors que le diagnostic est obligatoire pour vendre. Sur le terrain, souvent les techniciens n'en ont que le nom. Ils ont un statut pourri et sont en première ligne : ils se prennent la colère des usagers. Il faut mettre en place un référentiel pour valider les contrôles et les fiabiliser. Aujourd'hui, pour nous, ils ne sont pas valides. »

Existe-t-il des Spanc vertueux ?

« Oui. Cela existe quelles que soit la taille et la modalité de gestion. Tout dépend de la qualité de l'investissement des élus. Ceux qui gèrent le service au plus près, cela se passe trop mal. »

Certains décrivent votre association comme étant opposé à l'écologie. Est-ce le cas ?

« Nous sommes présentés de façon caricaturale. Nous voulons juste une politique équilibrée de lutte contre la pollution de l'eau. Nous ne lâcherons pas. Le ministère doit remettre de l'ordre. Sur le principe, cette loi était une très bonne chose. C'est la mise en œuvre qui est perverse. Il faut professionnaliser les contrôles. Je suis très attaché à nos services publics. De voir que ça peut être dévoyé avec une telle apathie par les ministères de l'Écologie et de la Santé, c'est difficile. »

## ZOOM

### C'est quoi le Spanc ?

Les Services publics d'assainissement non collectif ont été instaurés par la loi sur l'eau de 1992. Ils ont été modifiés par celle sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. Les premières structures de ce type ont vu le jour à la fin des années 2000. À l'origine, leur mise en place devait revenir aux communes. La plupart ont délégué cette obligation aux communautés de communes, qui elles-mêmes ont laissé les syndicats des eaux s'en occuper. Leur rôle est simple : assurer le bon fonctionnement des assainissements individuels. Pour cela, les Spanc doivent contrôler chaque installation chez les particuliers. Le coût et la périodicité sont laissés à l'appréciation de chaque structure. Des contrôles sont aussi à prévoir, en cas de création et de vente d'une maison.